Image not found or type unknown

Don d’argent héritier direct

Par **Florian BARETY**, le **08/05/2018** à **15:20**

Bonjour,
Nos grands parents ont vendu leur résidence secondaire et voudrait nous donner 30000 € chacun. Nous sommes trois petits enfants, deux issue de leur fille et un issue de leur fils. Sauf que nos parents sont tous décédés ceux qui fait de nous trois leur héritier direct.
Nos questions est :

Devons nous passer par un notaire pour que nos grands parents nous verse l’argent ?

Lors de leur disparition est ce que cette argent interviendra dans l’heritage ?(comme nous n’avons pas les même côté part)

En vous remerciant,

Par **Visiteur**, le **08/05/2018** à **21:25**

Bsr,
Il s'agira d'une donation partage qu'il vaut mieux faire avec un notaire, mais qui peut se faire en remplissant et en faisant enregistrer le document cerfa 2735.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés